

ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL du 27.09.2013
de MOLLANS-Sur-OUVEZE
Par les élus de « Mollans-Autrement »

1/ Devis aire de jeu de l'école

L'aire actuelle complètement défoncée par le développement des réseaux racinaires des arbres voisins est impropre à toute activité sportive ou ludique.

Précédemment le Conseil avait été informé d'offres d'entreprises pour la construction de « mini-stades » multifonctions.

Après examen de plusieurs projets, similaires, le devis de la société Agorespaces a été retenu.

Selon Monsieur le Maire la réalisation de cet espace, qui bénéficierait de subventions du Département, sera financée pour l'essentiel par la commune, cela sans appel à l'emprunt.

Le devis s'élève à 44 883 €. Nous avons souligné l'importance de cet investissement qui doit répondre à un réel besoin. ;

Le « mini stade » pourrait être réalisé avant la fin de l'année 2013.

Le Conseil a exprimé le souhait que cette réalisation s'inscrive dans le « projet d'école », mais qu'elle soit également largement ouverte aux jeunes de la commune.

2 / Devis chauffage de la salle du Conseil.

Le système actuel de chauffage a vécu, la hauteur sous plafond de la salle permettant une ventilation en hauteur, mieux adapté au volume, le devis de « Vaison Froid » a été retenu, pour un montant de 4 760 €.

3/ Devis mission d'assistance pour l'exploitation de la station d'épuration.

RAPPEL : le montant annuel du fonctionnement de la station a été évalué à 50 000 €.

Le fonctionnement, très technique, de la station sera sous-traité à des spécialistes.

Afin de définir, au mieux des intérêts de la commune, les modalités de fonctionnement, une expertise est demandée à la Société Lavallé pour un montant de 5 980 €.

4/ Devis numérotation des rues.

Les voies et chemins de la commune ont été dénommés et définis (début/fin).

L'opération de numérotation arrive à son terme, le Conseil a donné son accord pour la commande des plaques pour les rues et chemins, et numéros pour les immeubles.

5/ Vente « immeuble Molina »

Il s'agit des immeubles « dégagés » après le percement de l'ancienne rue parallèle à la rue du Barry.

Le prix de vente a été fixé par le Conseil ; la vente se fera au moyen d'offres d'achat sous pli, au mieux offrant.

6/ Enfouissement des réseaux du chemin des Parrans.

Il s'agit du chemin menant au cimetière.

Le problème des lignes électriques a été réglé lors d'un précédent conseil, le réseau téléphonique nécessiterait l'implantation de nombreux poteaux.

Etant donné l'exigüité de ce chemin l'enfouissement des lignes apparaît indispensable.

7/ Convention d'utilisation de la Chapelle des Pénitents.

L'Association des « Peintres dans la Rue » sollicite l'utilisation de la chapelle pour des expositions. Elle propose à la commune une convention d'utilisation à titre précaire.

Monsieur le Maire est chargé de la mise au point de cette convention et de sa signature.

8/ D.I.A

Le Conseil a pris connaissance de diverses cessions d'immeubles et n'a pas exercé son droit de préemption pour ces mutations.

9/ Questions diverses :

91- Vente Garage Charras, rue du Faubourg :

Suite à l'exercice du droit de préemption, Monsieur le Maire a confirmé la signature de l'acte d'achat du Garage par la commune.

92- Maison médicale

Le Conseil a entériné l'accord intervenu avec le voisinage.

Le démarrage des travaux, retardé, devrait intervenir incessamment.

93- Copavo

Monsieur le Maire communique au Conseil copie de la lettre adressée le 6 septembre 2013 par le Président de la Copavo, P. MEFFRE, au Président de la Communauté de Communes de Buis-les-Baronnies, M. GREGOIRE.

La Commune honorera ses obligations financières.

Si aucun accord n'est possible en ce qui concerne l'utilisation éventuelle de la déchèterie de BUIS, la réalisation d'une déchèterie relais serait possible à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration de Mollans.

Pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014, une première réunion de concertation sous l'égide de la COPAVO est prévue le 9 octobre 2013.